



## **SPECIAL INSCRIPTION FAMILLE**

### **ATTENTION :**

**Pour bénéficier du tarif « Famille » lors de votre réinscription, le règlement du ou des parents doit obligatoirement être transmis au secrétariat en même temps que celui des enfants.**

*Si vous souhaitez échelonner ce règlement, vous pouvez joindre plusieurs chèques à votre courrier :*

- Le montant des cours sur un 1er chèque qui sera encaissé à réception*
- Le montant des cotisations réparti à votre convenance sur un ou deux chèques qui seront encaissés en septembre et octobre*